



Bureau d'expertises et consultant ingénierie maritime

Expertise des matières dangereuses à bord des navires

Du diagnostic initial, de son suivi, jusqu'au passeport vert avant démantèlement.

Fort d'une expérience longue dans la réparation navale BECIM, expert qualifié et expérimenté, (Approved Hazmat Expert n° 2053038 du 12/03/10 à Hambourg) propose aux armateurs un contrôle continu du suivi des matières dangereuses présentes à bord et tout au long de la vie du navire en service.



*L'armateur est soumis aux dispositions du décret n°98.332 du 29/04/98, et directives OMI MEPC 62(24) du 15 juillet 2011. Il doit s'assurer, et notamment avant tous travaux, de la présence ou non d'amiante sur son navire, d'où la nécessité d'effectuer un Diagnostic Technique Amiante (NFx 46-020), étape préalable pour réussir son chantier.

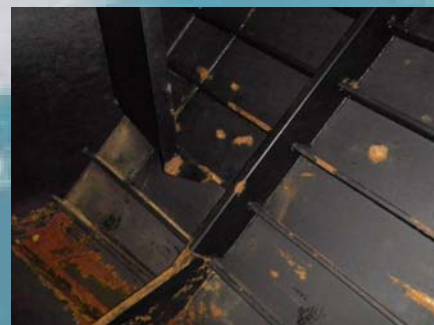
IDENTIFIER, LOCALISER, QUANTIFIER

IHM : méthodologie et document élaborée par l'OMI résolution 197(62), l'inventaire des matières potentiellement dangereuses, limité aux matériaux et endroits accessibles (structure et équipements), fera état des matières dangereuses repérées PART 1 tableau A (amiante, PCBs, ODS, AF organo-tins) et table B (métaux lourds) et d'y cartographier leur localisation par équipement, zone ou compartiment (plan et photos) et enfin de les quantifier.

DTA : Dossier technique amiante qui précise le suivi et les conduites à tenir face à l'amiante friable (calorifugeages, faux plafonds et flocages) susceptibles de libérer des fibres sous choc, vibration, ventilation, devront faire l'objet d'un retrait, plutôt qu'un en capsulage si leur état de conservation est hors norme (niveau 3).

*Pour les Matières Contenant de l'Amiante (joints, colles, dalles de sol, peintures,..) elles doivent faire l'objet d'un contrôle de leur l'état de conservation, avec le temps perdent de leur cohérence et deviennent friables.

*Des **contrôles atmosphériques à bord** peuvent être préconisés pour connaître le niveau d'empoussièrement (quantifier Nb fibres /litres d'air présente dans le local concerné) obligatoire tous les 3 ans si l'état de conservation est évalué à 2 et plus.



LE PASSEPORT VERT

*(**Green passport**) Résolution A962 OM MEPC (197)62 annexe 3.

C'est le complément exhaustif de l'IHM, quantifier les matières dangereuses et polluantes, PART 2 table C, déchets exploitation et PART 3 table D, stocks et provisions qui permettra d'optimiser le processus industriel de démantèlement à la préparation du certificat prêt au recyclage (à obtenir auprès de l'administration du pays du pavillon).

PREPARATION NAVIRE AU DEMANTELEMENT

Certains navires restent longtemps bord à quai avant d'effectuer leur dernier voyage, BECIM, consultant, assure diverses opérations de contrôle après travaux de sécurisation avant déconstruction (vannes de coques et manchons, état de la peinture, anodes sacrificielles, presse étoupe, ligne d'arbre, neutralisation des batteries, bouteilles gaz comprimés, soutes diverses (GO, HUILE).

*BECIM peut effectuer les visites sous coque avec son **ROV** (facilité et rapidité de mise en œuvre et à moindre coût).

Pour un devis au départ de Cherbourg : Pascal PALMER

Siège : 5, hameau CALAIS 50690 ST MARTIN LE GREARD
N° SIRET : 513 472 365 0024 APE : 7112B

Tél : 06 69 30 61 25 @ : ppalmer@becim-expertmaritime.com
TVA INTRA : FR71 513 472 365

